

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU JURY
du concours d'auxiliaire de soins territorial
session 2008

I- LES PRINCIPALES DONNÉES DE LA SESSION

A- Les sessions précédentes

Session	Postes	Inscrits	Présents	Absentéisme	Ratio présents / poste	Admissibles (seuil)	Ratio Admissibles / poste	Admis (seuil)
2000	20	157	128	18,47%	6,4	38 (12,00)	1,9	20 (12,78)
2002	100	226	203	10,17%	2,03	122 (8,00)	1,22	100 (10,07)
2004	50	226	197	12,83%	3,94	79 (10,80)	1,58	50 (12,27)
2006	70	196	165	15,82%	2,36	109 (10,77)	1,56	69 (13,05)

B- La session 2008

2008	90	532	411	22,74%	4,57	147 (14,40)	1,63	90 (14,33)
-------------	-----------	------------	------------	---------------	-------------	-----------------------	-------------	----------------------

Cette session se caractérise par la très forte hausse du nombre de candidats inscrits au regard des sessions précédentes.

Les candidats inscrits à ce concours sont jeunes (44,17% sont âgés de 30 ans ou moins, 74,44% de 40 ans ou moins) et féminins (21 hommes seulement pour 511 femmes).

La proportion de candidats domiciliés hors Ile-de-France s'élève à 66,17%, en très forte hausse au regard des sessions précédentes (24,49% en 2006, 38,05% en 2004). Cette proportion baisse au sein des candidats présents à l'écrit, où elle n'attient plus que 62,04%.

56 candidats (10,53% des inscrits) déclarent avoir bénéficié d'une préparation au concours assurée par le CNFPT et 132 (24,81%) n'avoient bénéficié d'aucune formation. 325 candidats (61,09%) mentionnent une préparation personnelle.

Un seul candidat sur les deux qui en ont fait la demande est admis à concourir au titre de la reconnaissance de l'expérience professionnelle ; 26, dont 2 hommes, sont dispensés de diplômes en leur qualité de mère ou père de trois enfants ou plus.

L'absentéisme atteint le taux de 22,74%, en forte augmentation par rapport aux sessions précédentes.

La hausse importante du nombre de candidats rend cette session nettement plus sélective que les trois sessions précédentes.

II- LES RÉSULTATS DE L'ÉCRIT

A- L'épreuve écrite de QCM

Malgré le caractère sélectif du sujet, le niveau des notes est en hausse au regard des sessions précédentes.

La **note la plus élevée** est en effet de **18,80** (16,54 en 2006, 15,20 en 2004, 13, 20 en 2002, 16,33 en 2000).

La **note la plus basse** est de **3,60**. Elle était de 4,23 en 2006, 0,00 en 2004 (une candidate avait alors composé sur le sujet et non sur la grille de réponse malgré la réitération des consignes, le traitement du sujet sur le sujet lui-même ou sur des feuilles de brouillon n'étant pas accepté), 4,00 en 2002 et 6,92 en 2000.

La **note moyenne** traduit bien la hausse du niveau des candidats : la moyenne des notes obtenues par l'ensemble des candidats présents est de **13,11**, à comparer aux 11,25 de 2006, 9,95 de 2004, 8,49 de 2002 et 11,08 de 2000 (le barème pratiqué en 2000 était plus favorable aux candidats qui désormais n'obtiennent de points pour une question donnée que s'ils cochent toutes les bonnes réponses et celles-ci seulement).

Sur les 411 présents, 376 candidats, soit **91,48%** (78,8% en 2006, 51,27 % en 2004, 24% seulement en 2002, 75% en 2000), **obtiennent au moins la note de 10 sur 20**.

Deux candidats seulement obtiennent une note éliminatoire (un en 2006, six en 2004, deux en 2002, aucun en 2000). Aucun candidat n'a porté de signes distinctifs sur sa grille de réponse.

Ainsi, la **prestation des candidats est assez nettement supérieure** à celle enregistrée lors de la précédente session. La publication des annales corrigées à la Documentation française, et leur forte diffusion, expliquent certainement pour une part cette hausse.

Comme à la session précédente, les résultats sont meilleurs aux questions portant sur la pratique professionnelle, les questions d'ordre institutionnel ayant été moins bien réussies.

B- Le seuil d'admissibilité

La mise en œuvre du ratio couramment appliqué de 1,5 candidat admissible pour un poste, soit 135 admissibles, aboutirait à une fixation du seuil à 14,40, note obtenue par le 135^{ème} candidat parmi les 32 candidats obtenant cette même note, le premier candidat ayant obtenu la note de 14 se plaçant en 148^{ème} position.

Le jury décide de fixer le seuil à **14,40** rend ainsi **147 candidats admissibles**.

Le **profil des candidats admissibles** est le suivant :

- 5 admissibles (3,52% des admissibles) sont de sexe masculin sur les 14 présents à l'écrit (3,41% des présents) ;
- 65,31% d'entre eux sont domiciliés hors de la région Ile-de-France, tandis qu'ils représentent 62,53% des candidats présents à l'écrit ;
- 46,26% se déclarent titulaires d'un diplôme de niveau IV ou plus, supérieur au diplôme de niveau V requis pour concourir, à comparer aux 33,09% des présents à l'écrit "surdiplômés" ;
- 3 (dont un de sexe masculin) des 18 candidats présents à l'écrit admis à concourir en dispense de diplôme en qualité de mère (17 candidates) ou père (1 candidat) de trois enfants ou plus sont admissibles ;
- le candidat admis à concourir au titre de la reconnaissance de son expérience professionnelle (REP) n'est pas admissible ;
- 19,73% indiquent avoir bénéficié d'une formation de préparation au concours assurée par le CNFPT (12,17% des présents).

III- LES RÉSULTATS DE L'ORAL

A- L'épreuve orale d'entretien

Deux candidats sur les 147 admissibles ne se sont pas présentés à l'oral.
Les notes s'échelonnent de 5,00 à 20,00 (en 2006, elles allaient de 3,00 à 20,00).

La **moyenne des notes** obtenues par l'ensemble des candidats est légèrement plus élevée (**14,02**) en 2008 qu'en 2006 (13,81) et en 2004 (13,53).

51,03 % des candidats obtiennent **15,00 ou plus** (ils étaient 52,29% en 2006).
84,82 % obtiennent **10 ou plus** (78,9% en 2006).

B- Le seuil d'admission

Le pourvoi des 90 postes ouverts au concours place le seuil d'admission à **14,33**.
Aucun candidat ayant obtenu moins de 14,40 à l'épreuve de QCM et moins de 13,50 à l'oral n'est admis.

Le **profil des candidats admis** est le suivant :

- 4 des 5 admissibles de sexe masculin sont admis ;
- 67,78% des admis sont domiciliés hors Ile-de-France ;
- 51,11% sont titulaires d'un diplôme de niveau IV ou plus ;
- Une est mère et un est père de trois enfants ou plus ;
- 23,33% ont déclaré une préparation au concours assurée par le CNFPT.

IV- L'ÉVALUATION DES ÉPREUVES

A- Le QCM

L'expérience des concours d'accès aux cadres d'emplois relevant de la catégorie C l'a prouvé : un QCM d'une cinquantaine de questions comportant chacune de l'ordre de quatre à cinq propositions de réponse constitue un moyen de sélection adapté.

En l'espèce, le QCM de la session 2008 comportait 50 questions comprenant chacune de 2 à 7 propositions de réponse et, en moyenne, quatre propositions de réponses par question. Le jury a particulièrement veillé, en choisissant les questions de ce QCM, à la précision technique des 30 questions à caractère professionnel comme à la sélectivité des 20 questions institutionnelles.

B- L'entretien

Le jury a retenu une grille d'entretien identique à celle de la session précédente, en abaissant toutefois d'un point la cotation de la conception du métier et le positionnement professionnel au bénéfice de la motivation du candidat, évaluée comme en 2006 tout au long de l'épreuve.

<i>I- Projet professionnel</i>	<i>2 min</i>	<i>3 points</i>
<i>II- Aptitude à exercer les missions</i> <ul style="list-style-type: none">● <i>Conception du métier et positionnement professionnel</i>● <i>Capacité à se situer dans son environnement institutionnel</i>	<i>10 min</i> <i>3 min</i>	<i>10 points</i> <i>3 points</i>
<i>III- Motivation du candidat</i>	<i>tout au long de l'entretien</i>	<i>4 points</i>

Une autre évolution notable a consisté en la généralisation des questions posées par les jurys d'entretien sous forme de mises en situation. Le jury juge ces évolutions pertinentes.

Le jury tient à rappeler aux candidats que le passage des épreuves ne saurait en aucun cas s'effectuer "à la carte" : le CIG a déploré des demandes trop fréquentes de candidats souhaitant, pour des raisons de simple commodité, se présenter d'autres jours et à d'autres heures que ceux auxquels ils étaient convoqués, alors que de tels changements ne peuvent être justifiés que par des circonstances exceptionnelles.

Le jury rappelle en outre que son pouvoir de police des épreuves lui ouvre le droit de refuser le passage de candidats dans la mesure où il compromettrait gravement le bon déroulement des épreuves.

En conclusion de ses travaux, le jury regrette la disparition du QCM décidée par la Direction générale des collectivités locales : la prochaine session sera organisée sur la base d'une unique épreuve orale d'admission d'une durée de 15 minutes dont le libellé réglementaire demeurera identique à celui de l'épreuve actuelle.

Le jury estime que cette évolution, outre les coûts accrus d'organisation qu'elle engendrera, rendra difficile l'opération de choix des meilleurs candidats, alors que le QCM constituait une base objective de "présélection" des candidats avant l'entretien.

Il conviendra certainement d'accroître la sélectivité de l'épreuve orale, notamment en augmentant le niveau d'exigence en matière de connaissances de l'environnement institutionnel, qui ne seront plus comme auparavant testées à l'écrit. Une piste pourrait être également l'introduction, dans les questions abordées lors de l'entretien, de questions pénalisantes qui ne permettraient l'obtention de points que lorsque la réponse serait en totalité exacte.

Fait à Pantin le 28 novembre 2008
Le président du jury

Claude GASCARD
Adjoint au maire de Champigny-sur-Marne (94)